

Programme de dépistage organisé du cancer colorectal

Des indicateurs de performance du programme regroupant des taux de participation et des indicateurs de suivi du programme et des tests positifs

Taux de participation au programme national de dépistage organisé du cancer colorectal

Matériel et méthodes

Définitions

Population cible : aux niveaux national, régional et départemental, la population cible est estimée à partir des données de population de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) pour l'ensemble du territoire (Estimations localisées de population (ELP), réalisées à partir des derniers recensements de population, de l'exploitation statistique des bulletins d'état civil et de plusieurs autres sources administratives). Ces estimations annuelles de population sont disponibles par sexe, âge et département. La population cible pour une année N est calculée comme la moyenne des ELP au début de cette année N et des ELP au début de l'année suivante N+1. La population cible pour une période de deux ans est calculée comme la moyenne des populations des deux années constituant cette période.

Population exclue : estimée chaque année à partir des données sur le nombre de personnes exclues du programme de dépistage temporairement ou définitivement pour raisons médicales (personnes présentant des symptômes digestifs ou à risque élevé de cancer colorectal...).

Population éligible : obtenue en soustrayant de la population cible le nombre de personnes de 50-74 ans exclues du programme pour raisons médicales.

Population dépistée : ensemble des personnes ayant réalisé un test de dépistage (test Hemoccult®II jusqu'en 2015 puis test immunochimique fécal-FIT OC-Sensor® à partir d'avril 2015) quel qu'en soit le résultat (positif, négatif, non analysable) sur la période considérée soit entre le 1^{er} janvier de l'année N et le 31 décembre de l'année N+1.

Taux de participation : deux taux de participation peuvent être calculés :

- le taux de participation-population éligible correspondant au rapport entre le nombre de personnes dépistées et le nombre de personnes éligibles
- le taux de participation-population cible correspondant au rapport entre le nombre de personnes dépistées et le nombre de personnes de l'ensemble de la population cible

Les taux de participation sont standardisés sur l'âge et le sexe par rapport à la population française 2009 (projection Omphale Insee 2007-2042, scénario central).

Les taux de participation au programme national de dépistage organisé du cancer colorectal sont calculés aux niveaux national, régional et départemental.

Données

Chaque année, sont fournis, par les CRCDC (Centres régionaux de coordination des dépistages des cancers), pour l'année précédente, au niveau départemental, par sexe, tranches d'âge de 5 ans* et régime de sécurité sociale, selon un format standardisé, les effectifs suivants :

- Nombre de personnes ayant reçu une invitation à participer au programme de dépistage (de 2010 à 2023)
- Nombre de personnes ayant réalisé un test de dépistage
- Nombre de personnes exclues du dépistage temporairement ou définitivement pour raisons médicales** (de 2010 à 2023)
- Nombre de personnes ayant réalisé un test non analysable
- Nombre de personnes ayant réalisé un test de dépistage dont le résultat est positif.

Depuis qu'elle a repris l'envoi des invitations au PNDCCR en janvier 2024, l'Assurance maladie transmet les données relatives aux personnes invitées à Santé publique France. Pour 2024, les données d'invitation ont été transmises pour chacun des régimes d'assurance maladie par département, pour toute la population, sans répartition par sexe ou par tranche d'âge. Pour les années 2024 et 2025, compte-tenu de la non disponibilité des données relatives aux personnes exclues du PNDCCR, seuls les taux de participation-population cible sont présentés. Ils sont présentés pour l'ensemble de la période 2010-2025. Les taux de participation-population éligible sont présentés en parallèle pour la période 2010-2023.

* La classe 50-54 ans inclut les individus qui ont eu 50 ans dans le courant de l'année évaluée, même s'ils n'avaient pas atteint cet âge au moment de l'invitation ; la classe 70-74 ans inclut les individus qui avaient 75 ans révolus au moment du dépistage, afin de tenir compte du délai de réalisation du test pour les personnes ayant été invitées à 74 ans.

** Les personnes exclues pour des raisons médicales sont définies selon le cahier des charges : les personnes présentant des symptômes digestifs ; les personnes à risque élevé de cancer colorectal relevant d'un dépistage par coloscopie (un parent au 1^{er} degré atteint avant 65 ans ou deux parents atteints quel que soit l'âge, cancers à transmission héréditaire, antécédent personnel de cancer colorectal ou d'adénome colorectal, colite inflammatoire étendue évoluant depuis plus de 15 ans) ; les personnes ayant une autre maladie grave extra intestinale ; les personnes ayant une autre contre-indication (par exemple dépression) ; les personnes ayant réalisé une coloscopie complète normale depuis moins de 5 ans.